



République Française
Département
Haute - Garonne

SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 5 septembre 2025

Affichage du 5 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - ESCRICH-FONS Esther - GAYON Céline - HEDIN Philippe - DAVANT Dominique - ROUQUET Gérard

Absente excusée : FONS Alizée

Secrétaire de séance : CREMEY Sylvie

OBJET : Délibération 2025-10

Travaux de menuiserie et de peinture : remplacement de la porte de l'atelier municipal et soutien de la tribune de l'église

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont Madame le Maire expose la nécessité de :

- remplacer la porte de l'atelier municipal qui est vétuste
- rajouter des poteaux de soutènement sous la tribune de l'église afin de la sécuriser.

Pour cela, Madame le Maire a sollicité trois artisans et a obtenu les devis suivants :

1^{ère} option

ENTREPRISE	DESTINATION	HT	TVA 20%	TTC
BETHMONT	ÉGLISE	728.00	145.60	873.60
BETHMONT	ATELIER	967.50	193.50	1161.00
BOUSQUET	Église et Atelier	675.00	135.00	810.00
	TOTAL	2370.50	474.10	2844.60

2^{ème} option

ENTREPRISE	DESTINATION	HT	TVA 20%	TTC
BETHMONT	ÉGLISE	970.00	194.00	1164.00
BETHMONT	ATELIER	967.50	193.50	1161.00
BOUSQUET	Église et Atelier	675.00	135.00	810.00
	TOTAL	2612.50	522.50	3135.00

Après avoir étudié les devis, Madame le maire propose au conseil municipal de procéder au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix Pour, 1 voix Contre, 0 abstention décide :

- De choisir l'option 2 comportant les devis suivants :

ENTREPRISE	DESTINATION	HT	TVA 20%	TTC
BETHMONT	ÉGLISE	970.00	194.00	1164.00
BETHMONT	ATELIER	967.50	193.50	1161.00
BOUSQUET	Église et Atelier	675.00	135.00	810.00
	TOTAL	2612.50	522.50	3135.00

- De solliciter une subvention auprès :
 - o Du Conseil Départemental 31 (au taux maximum de 40 %)
- D'autoriser Madame le MAIRE à signer tous les documents relatifs à ces travaux et à la demande d'aide financière auprès du CD31

Acte rendu exécutoire.

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré à Saint Germier, le 22 septembre 2025

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire



Madame CREMEY Sylvie
Secrétaire de séance



Délibération N° 2025-10

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 09

Présents : 08

Absent excusé : 01

Absent : 0

Votants : 08

Procuration : 00

Formalités effectuées le 23 septembre 2025